

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 03 février 2025

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 03 février 2025, à 19h30, sous la présidence de monsieur Gérard CORGNAC, Maire, à la mairie. Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux décisions et délibérations suivantes :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 02 Décembre 2024 ;
2. Information des actes pris dans le cadre des délégations du maire ;
3. Information sur le rapport quinquennal des attributions de compensations 2017-2023 de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire ;
4. Approbation et autorisation de signer la modification des statuts de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire ;
5. Information sur le schéma directeur des mobilités actives de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire ;
6. Information sur les travaux en cours ;
7. Information sur les déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre des délégations attribuées au Maire ;
8. Approbation et autorisation de signer la création de la réserve communale de sécurité civile ;
9. Information et présentation du débat d'orientation budgétaire 2025 ;
10. Approbation et autorisation de signer la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret pour l'aménagement de liaisons douces pour la traversée cyclable et piétonne de Cléry-Saint-André d'Est en Ouest ;
11. Approbation et autorisation de signer la convention de refacturation pour les séances d'analyse de la pratique professionnelle au sein des services jeunesse avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire ;
12. Approbation et autorisation de signer la convention d'utilisation des installations sportives par le Collège de Cléry-Saint-André ;
13. Approbation et autorisation de signer la vente des véhicules communaux ;
14. Information sur les manifestations communales ;
15. Information sur les vies des commissions municipales et intercommunales ;
16. Informations diverses ;
17. Question des membres du conseil municipal.

La séance est levée à 21h14.

**Le Maire,  
Gérard CORGNAC**

